

# Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mercredi 29 janvier 2020

## Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h15 sous la présidence de Monsieur Xavier Sorbe.

### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

#### **Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Madame Brigitte Louichon représentée par Monsieur Manuel Bächtold, Monsieur Philippe Münch ;

#### **Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Monsieur Manuel Bächtold, Madame Sylvie Thuret ;

#### **Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Monsieur François Hugues ;

#### **Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Madame Elisabeth Trani ;

#### **Collège E : Représentants des autres personnels**

Madame Eliette Blatche, Monsieur Fernand Altimira représenté par Madame Eliette Blatche ;

#### **Collège F : Usagers**

Aucun membre présent ou représenté ;

#### **Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Myriam Gaujoux, Monsieur Laurent Noé, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet représentée par Monsieur Laurent Noé, Monsieur Marc Rosenzweig représenté par Monsieur Laurent Noé, Monsieur Xavier Sorbe ;

#### **Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.**

Madame Elisabeth Bautier (en visioconférence)

#### **Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Madame Ghislaine Jay-Robert représentée par Madame Sylvie Thuret, Monsieur Julien Vidal représenté par Madame Sylvie Thuret ;

#### **Invités présents à la séance.**

Madame Valérie Bouchet, Monsieur Éric Favard, Monsieur Christophe Lung, Madame Valérie Munier, Madame Louise Nyssen ;

#### **Secrétaire de séance**

Madame Marguerite Taule

## Compte-rendu

---

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par l'administrateur provisoire de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil d'école et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Monsieur Xavier Sorbe souhaite une bonne année aux membres du conseil.

Monsieur Philippe Münch est désigné secrétaire de séance.

*Arrivée de Madame Myriam Gaujoux à 16h21*

Philippe Münch lit une déclaration des membres FSU du conseil de l'INSPE

« DÉCLARATION DE LA FSU CONSEIL INSPE

*Plusieurs élus FSU du conseil de l'INSPE ne siégeront pas dans ce conseil aujourd'hui, jour de grève interprofessionnelle contre la réforme des retraites engagée par notre gouvernement dont la FSU demande le retrait.*

*Notre fédération s'inquiète aussi des atteintes à la réforme de la formation des enseignants sur l'imprécision des textes, l'utilisation des étudiants comme des moyens de remplacement, la somme importante de contraintes qui pèsent sur eux, l'évolution des épreuves de concours et les modalités de mise en stage.*

*La FSU reste attachée à une formation ambitieuse des enseignants dans l'intérêt de notre pays. »*

### 1. Validation du procès-verbal du Conseil du 20 novembre 2019

**Le procès-verbal du 20 novembre 2019 est validé avec 16 voix et une abstention.**

### 2. Avis sur les capacités d'accueil en M1 MEEF

*Arrivée de Monsieur Jean Patrick Respaut à 16h30*

Monsieur lung présente les différentes capacités d'accueil qui ont fait l'objet de discussions au sein des composantes partenaires de l'INSPE d'une part, et au niveau du bureau de l'INSPE d'autre part. (Diapositive 4)

- Mention premier degré : Depuis trois ans les capacités d'accueil baissent chaque année. Pour 2020, les capacités d'accueil dans le 1<sup>er</sup> degré sont fixées à 700. (Diapositive 5)
- Mention encadrement éducatif : 40 comme les années précédentes
- Mention second degré : La capacité d'accueil passe de 834 à 749. Il est proposé de ne pas afficher de capacités d'accueil inférieures à 10, car cela peut être un motif de fermeture, et entraîner la défection d'étudiants. (Diapositive 6)

Date de début et de fin de la période de candidature : elles changent peu par rapport à l'an dernier.

**Les capacités d'accueil en M1 MEEF sont approuvées à l'unanimité.**

### 3. Avis sur le budget projet 2020

Monsieur Christophe lung rappelle le contenu et les règles du budget projet relatives aux contributions des universités et du rectorat (diapositives 8 à 11).

La contribution des universités comprend les heures d'enseignement présentes dans la maquette et validées dans les différentes mentions de master, la masse salariale des personnels administratif ainsi que les dépenses de fonctionnement.

Le budget projet 2020 est basé sur les dépenses réalisées pendant l'année universitaire précédente 2018/2019, en tenant compte des évolutions de l'année 2019/2020. Deux évolutions sont prévues pour 2019/2020 :

- Mise en place du parcours NSI de la mention-MEEF « 2<sup>nd</sup> degré »
- Intégration de l'INSPE dans l'UM : le BPI de l'INSPE est intégré dans le budget projet de l'UM

Monsieur Christophe lung explique l'évolution du budget projet, liée à la forte baisse du nombre de fonctionnaires stagiaires dans le premier degré entre 2017/18 et 2018/19, (-53%). (Diapositive 13)

La synthèse du budget projet 2020 présente une baisse de 10 496 304 € en comparaison avec la synthèse du budget 2017/2018. Cette baisse du budget est liée à la baisse des effectifs des fonctionnaires stagiaires : (diapositive 14)

- o des étudiants : -850 000€ de l'apport des universités,
- o des fonctionnaires stagiaires : -9 646 304 € de l'apport du rectorat

***Le budget projet 2020 de l'INSPE est approuvé à l'unanimité.***

#### Analyse du statut des enseignants

Monsieur Christophe lung poursuit avec la présentation du statut des différents enseignants des masters MEEF, selon qu'ils soient enseignants-chercheurs, enseignants personnels de l'université et enseignants personnels du rectorat à titre principal. L'analyse du statut des enseignants est effectuée à partir des données fournies par les universités. Pour chaque parcours est pris en compte les heures réalisées ainsi que le statut des intervenants.

La marge d'incertitude toujours réelle est réduite par rapport à l'an dernier. Cette part d'incertitude est surtout liée à l'activité des PFA dont leurs heures ne sont pas toujours répertoriées dans le système d'information des universités. Elles sont basées sur la déclaration des PFA. Pour pallier à cette absence de données précises, l'académie va se doter d'un outil permettant de saisir les heures réalisées par les PFA, accessible à la fois par le PFA, le responsable du parcours et l'inspecteur (diapositive 15). Il est enfin à noter que le système d'information des universités ne parvient pas toujours à donner le statut de tous les enseignants : c'est la raison pour laquelle il est indiqué qu'une part de l'enseignement est réalisée par des vacataires qui pour partie sont personnels du rectorat à titre principal, d'autres peuvent être enseignants-chercheurs. Ces enseignements réalisés par des vacataires correspondent à 8% des heures réalisées dans les 1<sup>er</sup> degré et 6,3% dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Monsieur Christophe lung présente l'analyse réalisée dans les différents parcours des mentions de master MEEF (diapositives 16 à 25)

Monsieur Xavier Sorbe remercie Monsieur Christophe lung pour son travail d'analyse.

#### 4. Informations de l'administrateur provisoire de l'INSPE

##### A. *Point sur les informations relatives à la réforme de la formation des enseignants et leur recrutement*

Monsieur Christophe lung indique que le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a accepté que les nouvelles maquettes de M1 MEEF et M2 MEEF soient mises en place de façon simultanée en 2021/22. De plus, le ministre souhaite que 33% des heures enseignées soient réalisées par des enseignants affectés à titre principal à l'éducation nationale dès septembre 2020.

Néanmoins, de petites adaptations des actuels M1 MEEF peuvent être nécessaires, en particulier dans ce qui concerne l'initiation à la recherche. En effet, une attention particulière doit être portée aux étudiants de M1 de 2020/21 qui ne réussiraient pas leur concours en 2021, mais envisageraient de le représenter en 2022 pendant leur année de M2 MEEF, car ces étudiants devront réaliser un mémoire, réussir le M2 MEEF et réussir leur concours de recrutement en 2022. Chaque parcours devra donc s'assurer que les étudiants de M1 MEEF en 2020/21 seront dans la capacité de faire un mémoire de master 2 plutôt dans la première partie de l'année universitaire ce qui nécessite que pendant leur année de M1, ils aient une initiation à la recherche.

Monsieur Christophe lung poursuit avec la présentation des concours de recrutement, dont aucun document officiel n'a encore été publié par le ministère.

Cadrage envisagé (mais pas définitif) : Coefficient 1/3 admissibilité et 2/3 admission.

- Pour le CRPE : 2 écrits pour les épreuves d'admissibilité et 2 oraux pour les épreuves d'admission (Diapositive 28)
  - o Écrit 1 Français et Mathématiques (avec note éliminatoire à 5)
  - o Écrit 2 : Polyvalence avec sujet traitant de l'un des 3 champs : Sciences et technologies, HG et EMC, Arts.
  - o Oral 1 : Conception et animation d'une séance d'enseignement en français et en mathématiques.
  - o Oral 2 : EPS + une seconde épreuve orale d'entretien sur la motivation du candidat et la connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation.
- Pour le CAPES : 2 écrits pour les épreuves d'admissibilité et 2 oraux pour les épreuves d'admission. (diapositive 29)
- Pour le CAPEPS, CAPLP et CPE pas d'information via le ministère.

Madame Élisabeth Bautier demande des précisions quant à l'utilisation de la tablette à l'écrit 2. Cela en fait-il un écrit numérique ? Il semble que les candidats n'auront pas accès à internet mais uniquement à une base de données limitée. Pour le reste, un cadrage précis devrait être communiqué en avril.

Cette réforme nécessite de s'engager, dès maintenant dans le travail, en sachant qu'en mars des éléments plus précis seront apportés.

##### B. *Recherche*

Budget recherche : le budget alloué par la ComUE lors du BPI de l'année N pouvait être dépensé l'année N+1. À l'Université de Montpellier, ce décalage ne sera pas possible. De ce fait, un budget de 60 000€ correspondant aux années 2019 et 2020 est alloué à la recherche en 2020, il repassera à 30 000€ l'année suivante.

#### a) Évaluation dossier PIA3 et perspectives

Madame Valérie Munier présente le retour d'évaluation du dossier PIA 3 déposé par notre site avec celui de Toulouse. Il y avait plusieurs points positifs relevés par le comité de sélection : une bonne analyse du contexte, l'implication de l'enseignement professionnel, l'intégration de l'École Nationale Supérieure de l'Enseignement Agricole, l'articulation recherche-terrain-formation.

Par contre, le choix d'engager une dynamique associant un grand nombre de chercheurs, 160 chercheurs, s'est révélé non-pertinent, le jury considérant que seul un quart d'entre eux avaient publié entre un et cinq articles dans une revue internationale à comité de lecture dans les cinq dernières années.

Le cadre de référence des articles a été jugé peu diversifié et en dehors du cadre national.

L'implication de l'université de Mayotte a interrogé les évaluateurs sur son implication réelle et effective, le jury considérant qu'elle était très peu précisée.

Le projet ne permet pas de répondre entièrement à la qualité de la coordination des équipes mobilisées. L'implication des établissements et des enseignants, et de la place accordée à la co-construction de la recherche dans le projet a néanmoins été appréciée.

Madame Valérie Munier exprime le regret de ne pas avoir été auditionnée.

Madame Valérie Munier relève des points positifs : une forte mobilisation de la communauté scientifique et du rectorat pour la préparation de ce projet.

Bien que le projet n'ait pas été sélectionné, Mme Munier indique que nous souhaitons avec le rectorat mettre en œuvre une partie des actions du projet, en mobilisant une partie des 30000 € restant dans le budget recherche de 2020.

Mme Valérie Munier indique que l'on va poursuivre les journées d'étude avec Toulouse. Ces journées seront sans doute reportées à septembre. Madame Valérie Munier propose deux pistes pour une évolution de ces journées, soit intégrer davantage les doctorants, soit la mise en œuvre effective de certains projets du PIA3.

#### b) Projets soutenus suite à la commission recherche

15 projets soumis. 12 retenus. Il faut à minima deux équipes de l'académie. (diapositives 34 et 35)

Il s'est créée une culture des regards croisés et de l'approche interdisciplinaire. On a des projets beaucoup plus construits en ce sens.

Monsieur Philippe Münch aurait aimé que le budget accordé à chaque projet soit présenté au Conseil pour avoir une information complète.

Madame Valérie Munier répond que le budget de chaque projet a été voté au niveau de la commission recherche et qu'ils seront communiqués demain aux membres du conseil.

Madame Élisabeth Bautier interroge sur la participation financière des universités partenaires des projets qui affichent la collaboration de nombreux laboratoires qui ne sont pas de l'académie.

Pour Madame Valérie Munier la participation financière de ces universités partenaires est effective au moins pour l'un d'entre eux.

Madame Valérie Munier pose le problème de la temporalité dans la réalisation de ces projets. Un an c'est trop court, mais avoir un budget sur 2 ans n'est pas possible actuellement.

*C. Désignation de la personnalité désignée à titre personnel par le conseil de l'INSPE*

Lors du prochain conseil (à condition que les statuts aient reçu un avis de toutes les universités partenaires) sera désignée une personnalité désignée à titre personnel par le conseil de l'INSPE, conformément aux nouveaux statuts. La personne proposée devra être obligatoirement une femme pour respecter la parité du conseil de l'INSPE.

Fin de la séance à 18h12.

# Conseil de l'INSPE du 29 janvier 2020

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2019
- 2- Avis sur les capacités d'accueil en M1 MEEF
- 3- Avis sur le budget projet 2020
- 4- Informations de l'administrateur provisoire de l'INSPE
  - 4.1- Point sur les informations relatives à la réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement.
  - 4.2- Recherche
    - 4.2.1- Évaluation dossier PIA 3 et perspectives
    - 4.2.2- Projets soutenus suite à la commission recherche
  - 4.3- Désignation de la personnalité désignée à titre personnel par le conseil de l'INSPE



# Validation du procès verbal du 20 novembre 2019



# Avis sur les capacités d'accueil en M1 MEEF

- ✓ Une fois validées par les conseils, les capacités d'accueil figurent sur le portail national des masters « Trouver mon master ».
- ✓ Suite aux annonces de réforme de la formation des enseignants, le ministère a repoussé à fin janvier 2020 le vote de ces capacités d'accueil pour les masters MEEF.
- ✓ Ces capacités d'accueil ont fait l'objet de discussions au sein des composantes partenaires de l'INSPE d'une part et au niveau du bureau de l'INSPE d'autre part.



## Propositions

- ✓ Pour la mention MEEF « 1<sup>er</sup> degré » : baisse des capacités d'accueil de 105 passant de 805 à 700 (effectifs de 790 en 19/20, 855 en 18/19, au-delà de 1000 avant 18/19)
- ✓ Pour la mention MEEF « Encadrement Éducatif » : Maintien des capacités d'accueil à 40



## Propositions

- ✓ **Pour la mention MEEF « 2<sup>nd</sup> degré »**
  - ✓ Réglementairement c'est la capacité d'accueil au niveau de la mention qui a un sens. Il est proposé de la faire passer de 834 à 749.
  - ✓ Cependant d'un point de vue pratique, ce sont les capacités d'accueil au niveau de chacun des parcours qui ont un sens pour les candidats.
  - ✓ Les propositions visent à
    - ✓ Fixer un minimum de 10 pour chacun des parcours même pour les parcours ayant un effectif réel plus faible.
    - ✓ Faire évoluer les capacités d'accueil de certains parcours à la baisse en tenant compte des effectifs réels observés ou/et de la pression au niveau du concours.
      - ✓ Baisse de 5 places en anglais (35 au lieu de 40) (30 inscrits en 19/20)
      - ✓ Baisse de 20 places en arts plastiques (20 au lieu de 40) (17 inscrits en 19/20)
      - ✓ Baisse de 20 places en documentation (15 au lieu de 35) (13 inscrits en 19/20)
      - ✓ Baisse de 25 places en HG (35 au lieu de 60) (43 inscrits en 19/20)
      - ✓ Baisse de 5 places en Lettres (40 au lieu de 45) (23 inscrits en 19/20, les années précédentes effectifs supérieurs à 30).
      - ✓ Baisse de 10 places en SES (15 au lieu de 25) (11 inscrits en 19/20)



# Dates de début et de fin de fermeture des candidatures

Elles sont assez semblables à celles de l'an dernier et dépendent de chaque parcours (son organisation interne, la nombre de candidatures à examiner,...)



## Contenu du budget projet

Le budget projet identifie tous les moyens à coût complet mobilisés par les différents partenaires universitaires et par le rectorat pour la mise en œuvre des masters MEEF.



## 1- Règles résumées de construction du budget projet relatives aux contributions des universités et de la COMUE

### Heures d'enseignement dans les différentes mentions de master :

- ✓ Seules les heures présentes dans les maquettes validées par l'État sont prises en compte, les universités ont eu la possibilité d'inclure dans leur déclaration des heures en non présentiel dont le référentiel des services.
- ✓ L'heure d'un enseignant-chercheur, enseignant permanent ou vacataire est valorisée à hauteur de 200 euros.
- ✓ Pour les heures mutualisées avec d'autres masters autres que les masters MEEF, une règle de proportion est réalisée pour estimer leur coût.

### Documentation (MS-Fonctionnement)

- ✓ BIU de Montpellier et BU de l'Unîmes: 200 € par étudiants.
- ✓ BU UPVD : 294 € par étudiants
- ✓ Pour les bibliothèques des sites de la FDE/UM
  - ✓ 1<sup>er</sup> degré, UF2 et UF8: 347 € par étudiant
  - ✓ 2<sup>nd</sup> degré hors UF2 et UF8 Montpellier : 79 euros pour parcours montpelliérains qu'il faut rajouter au 200€ BIU

## Les BIATSS assurant le suivi des formations (hors entretien locaux et gestions bibliothèque)

Valorisation des ETP : Catégorie A : 70000 €, Catégorie B : 50000 € et Catégorie C : 39000 €.

## L'immobilier et Fonctionnement et investissement hors entretien locaux, documentation, hors investissement lourd.

- ✓ *Valorisation au m<sup>2</sup>* : 60 € intégrant la masse salariale

Sont pris en compte toutes les surfaces concernées par ces formations (salle de cours, TD, TP, administration, couloir, autres installations utilisées par les étudiants pour leur formation...)

- ✓ *La limite du petit investissement est fixée à 15000 €.* Le budget projet identifie tous les moyens à coût complet mobilisés par les différents partenaires universitaire et par le rectorat pour la mise en œuvre des masters MEEF.



## CONTRIBUTION DU RECTORAT

**Pour le 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré a été pris en compte :**

- ✓ Les indemnités des conseillers pédagogiques, PEMF et PFA
  - Tutorat stage de M1 MEEF (estimé à 150 € par étudiant)
  - Tutorat stage de M2 MEEF non lauréats (estimé à 300 € par étudiant).
  - Tutorat stage de M2 MEEF lauréats (estimé à 1200 € par étudiant)
- ✓ Les heures réalisées dans les maquettes de master MEEF par les PEMF, DEA et PFA (200 € par heure)
- ✓ Les décharges fonctionnaires stagiaires
- ✓ Compensation des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires

**Pour le 2<sup>nd</sup> degré a été également pris en compte :**

Frais des déplacements des professeurs stagiaires

Compensation des droits d'inscription des M2 lauréats de concours



Lors de la réalisation du budget projet, les universités et le rectorat fournissent les dépenses réalisées pendant l'année universitaire précédente 2018/19, pouvant envisager des évolutions pour l'année suivante.

Ainsi pour le budget projet 2020, nous avons intégré les deux évolutions prévues pour 2020

- ✓ Mise en place du parcours NSI de la mention MEEF « 2<sup>nd</sup> degré »
- ✓ Intégration de l'INSPE dans l'UM : le budget propre intégré de l'INSPE est intégré dans le budget projet de l'UM



# Évolution du nombre d'étudiants entre les années 2017/18 et 2018/19

		Année Universitaire				Evolution	
		2018/19		2017/18			
Mention		Effectifs Etudiants	Effectifs Etudiants-FSTG	Effectifs Etudiants	Effectifs Etudiants-FSTG	Effectifs Etudiants	Effectifs Etudiants-FSTG
		M1	1er degré	863		1 026	
2nd degré	562			625		-10%	
Encadrement Educatif	37			39		-5%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 462</b>			<b>1 690</b>		<b>-13%</b>	
M2	1er degré	423	310	293	666	44%	-53%
	2nd degré	51	422	76	450	-33%	-6%
	Encadrement Educatif	28	14	22	14	27%	0%
	PIF	138		111		24%	
	<b>TOTAL</b>	<b>640</b>	<b>746</b>	<b>502</b>	<b>1 130</b>	<b>27%</b>	<b>-34%</b>
M1 + M2	1er degré	1 286	310	1 319	666	-3%	-53%
	2nd degré	613	422	701	450	-13%	-6%
	Encadrement Educatif	65	14	61	14	7%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 102</b>	<b>746</b>	<b>2 192</b>	<b>1 130</b>	<b>-4%</b>	<b>-34%</b>

La principale évolution du budget projet provient de la très forte baisse du nombre de fonctionnaires stagiaires dans le 1<sup>er</sup> degré (-53%).

Pour ce qui concerne les étudiants (non fonctionnaires stagiaires), faible baisse résultant d'une baisse de 13% en M1 MEEF et d'une augmentation de 27% du nombre de étudiants en M2 MEEF (non lauréats)



# Avis sur le budget Projet

## BUDGET PROJET 2020- Master 1 + Master 2 + DU

Université	Masse salariale		Fonctionnement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
UM	13 629 577€	85,16%	5 983 765 €	90,91%
UM3	1 437 104 €	8,98%	410 063 €	6,23%
UPVD	851 814 €	5,32%	174 984 €	2,66%
UNIMES	86 100 €	0,54%	13 491 €	0,20%
<b>TOTAL Université</b>	<b>16 004 596€</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 582 303 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>Rectorat</b>	<b>20 609 300€</b>			

Comparaison 2017/18 et 2018/19 :

Baisse de l'apport des universités suite à la baisse du nombre d'étudiants :  
-850 000 €

Baisse de l'apport du rectorat suite à la baisse du nombre de fonctionnaires stagiaires : -9 646 304 €

## BUDGET PROJET 2019 - M1+M2+DU

M1+M2	Masse salariale		Fonctionnement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
COMUE	85 000 €	0,5%	160 000 €	2,4%
UM	14 160 014 €	84,9%	5 980 245 €	88,5%
UM3	1 392 304 €	8,3%	413 463 €	6,1%
UPVD	957 220 €	5,7%	186 930 €	2,8%
UNIMES	84 150 €	0,5%	15 097 €	0,2%
<b>TOTAL Université</b>	<b>16 678 688 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 755 735 €</b>	<b>100,0%</b>
<b>Rectorat</b>	<b>30 255 604 €</b>			

# Analyse du statuts des enseignants

## Méthodologie et Marge d'incertitude

### Méthodologie suivie :

- ✓ Chaque université a fourni parcours par parcours le nombre d'heures réalisées ainsi que le statut des intervenants en distinguant :
  - Enseignants Chercheurs
  - Enseignants personnels d'une Université
  - Enseignants en poste dans l'éducation nationale participant à la formation (Temps partagés, PEMF, PFA, vacataires de l'EN)
  - Vacataires dont le statut n'est pas identifié par le système d'information (pouvant être des personnels de l'EN mais pouvant ne pas l'être)

### Marge d'incertitude réduite par rapport à l'an dernier :

- Statut non identifié de certains vacataires réalisant 8% de l'enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré et 6% dans le 2<sup>nd</sup> degré
- Heures réalisées par les PFA. Actuellement leurs heures ne sont pas toutes rentrées dans le système d'information des universités de telle sorte que nous nous sommes basés sur les déclarations des PFA, déclarations réalisées en lien avec le responsable de parcours et l'inspecteur. En 2020, le rectorat va mettre en place un outil permettant que ces déclarations soient réalisées sur un outil accessible à la fois par le PFA, le responsable du parcours et l'inspecteur référent.
- Les heures mutualisées avec un autre master ne sont pas toutes déclarées.
-

# Analyse du statuts des enseignants intervenant dans le master MEEF « 1<sup>er</sup> degré »

1er degré :

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PEMF		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
17%	17%	38%	39%	18%	17%	20%	19%	8%	8%

- ✓ Données constantes sur les deux années
- ✓ 17% d'intervenants enseignant chercheur
- ✓ 39% d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré personnels de l'université de Montpellier
- ✓ 17% de professeur du 2<sup>nd</sup> degré en poste à l'EN
- ✓ 19% de professeur du 1<sup>er</sup> degré en poste à l'EN
- ✓ Parmi les 8% de vacataires, il y a aussi des personnels de l'éducation nationale



# Analyse du statuts des enseignants intervenant dans le master MEEF « Encadrement Éducatif »

## Mention Encadrement Educatif

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
16%	18%	74%	67%	8%	8%	1%	4%		3%

- ✓ En 2019/20, suite au départ d'une collègue CPE personnel de l'UM, deux temps partagés nouveaux participent à la formation : leur présence va changer significativement la part des enseignements réalisés par des personnels relevant de l'Éducation Nationale en 2019/20.
- ✓ 17% d'intervenants enseignant chercheur

# Analyse du statuts des enseignants dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré»

Mention "2nd degré"									
EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
40%	37,1%	30%	29,6%	26%	17,0%	5%	10,0%	*	6,3%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagées.

- ✓ Les données fournies cette année concernant les PFA en particulier sont plus précises même s'il y a encore une marge de progression : les heures réalisées par les PFA seront gérées par une application au niveau du rectorat qui permettra une validation en ligne des données des PFA par l'inspecteur référent et le responsable de parcours.
- ✓ La rubrique « Vacataires » n'est pas actuellement exploitable afin de connaître précisément le statut de l'intervenant. Une partie de ces vacataires sont des personnels de l'Éducation Nationale.
- ✓ Globalement au niveau de la mention, la répartition en EC. Enseignants Universités et Rectorat est satisfaisant : 37% d'EC, 30% d'enseignants de l'université, 17% des enseignants EN payés par l'université, 10% des PFA et 6% de vacataires sont certains sont personnels de l'Éducation Nationale. Par conséquent la part des enseignements réalisées par des personnels de l'EN se trouve dans l'intervalle 27%-33% sachant que certains enseignants personnels de l'université enseignaient très récemment en collège ou lycée.

# Analyse du statuts des enseignants intervenant dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré» - UF3 « Sciences »

## Mention "2nd degré" - Unité de Formation Sciences

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
51%	48,1%	28%	26,8%	13%*	11,4%	8%	11,1%	*	2,6%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagées.

- ✓ En 2019/20, globalement stable : on observe, néanmoins, une augmentation des interventions de PFA (+2%)
- ✓ La rubrique « Vacataires » comprend des personnels de l'éducation nationale mais pas exclusivement. En 2017/18, les interventions des vacataires étaient intégrés à celui des personnels de l'EN.
- ✓ Les données du parcours « Maths-Sciences » ne sont pas complètes car ce parcours mutualise des enseignements avec le parcours PC.
- ✓ Le poids des interventions des enseignants en poste dans l'EN passe de 21% en 2017/18 à 22,5%-25% en 2018/19 en tenant compte du fait que certains vacataires sont des personnels de l'EN : on observe une augmentation. Cependant le poids des interventions des enseignants en poste dans l'EN reste inférieur à 20% en Biotech et PC

# Analyse du statuts des enseignants dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré» - UF4 « Arts et Lettres »

## Mention "2nd degré" - Unité de Formation "Arts et Lettres"

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
48%	41,7%	26%	26,0%	20%*	18,7%	6%	8,2%	*	5,4%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagées.

- ✓ La rubrique « Vacataires » comprend des personnels de l'éducation nationale mais pas exclusivement, elle comporte aussi des enseignants chercheurs d'une autre université. En 2017/18, les interventions des vacataires étaient intégrés à celui des personnels de l'EN.
- ✓ Le poids des interventions des enseignants en poste dans l'EN est d'au moins, en moyenne, 26%. Néanmoins, leur participation n'est pas homogène au sein de cette UF : elle est très basse dans le parcours « Arts Plastiques » (de l'ordre de 6%) tandis qu'elle est supérieure à 30% dans les autres parcours de Montpellier. Pour le parcours « Lettres » de l'UPVD, le taux actuel de 22% va augmenter en 2019/20 car la décharge de la PFA localisée sur Perpignan a augmenté cette année.



# Analyse du statuts des enseignants dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré» - UF5 « Langues »

## Mention "2nd degré" - Unité de Formation "Langues"

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
52%	57,5%	21%	12,0%	25%*	14,3%	3%	12,0%	*	4,1%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagés.

De plus, par erreur, des heures PFA avaient été comptabilisées en 2017/18 dans la catégorie "temps partagés"

- ✓ La rubrique « Vacataires » comprend des personnels de l'éducation nationale mais pas exclusivement, elle peut comporter aussi des enseignants chercheurs d'une autre université. En 2017/18, les interventions des vacataires étaient intégrés à celui des personnels de l'EN. De plus, par erreur en 2017/18, des heures de PFA avaient été comptabilisées dans la rubrique « temps partagés et vacataires EN »
- ✓ Le poids des interventions des enseignants en poste dans l'EN était estimé en 2017-18 à 28% en englobant toutes les heures de vacataires, il est estimé à 26%-30% en 2018/19. Néanmoins, il est plus faible sur Montpellier (estimation comprise entre 17%-23%) sur Montpellier. La mission des PFA sur Montpellier reste principalement centrée sur les visites sur Montpellier.

# Analyse du statuts des enseignants dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré» - UF6 « SHS et Documentation»

## Mention "2nd degré" - Unité de Formation "SHS et Documentation"

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
38%	35,1%	30%	26,0%	30%	21,1%	2%	10,0%	*	7,8%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagés.

- ✓ La rubrique « Vacataires » comprend des personnels de l'éducation nationale mais pas exclusivement, elle peut comporter aussi des enseignants chercheurs d'une autre université. En 2017/18, les interventions des vacataires étaient intégrés à celui des personnels de l'EN. De plus, par erreur en 2017/18, des heures de PFA avaient été comptabilisées dans la rubrique « temps partagés et vacataires EN ». Enfin, pour les parcours STMS et Documentation de cette UF, seules les heures non mutualisées avec un autre master ont été communiquées par l'UPVM, ces heures étant des heures d'enseignement liées à la discipline.
- ✓ Le poids des interventions des enseignants en poste dans l'EN dans cette UF est supérieur à 30% sauf dans le parcours HG de Montpellier où il est situé dans l'intervalle 15,4%-19%.

# Analyse du statuts des enseignants dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré» - UF7 « EPS»

## Mention "2nd degré" - Unité de Formation "EPS"

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
16%	14,9%	52%	52,4%	32%*	25,9%	*	5,2%	*	1,5%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagés.  
Le temps des PFA en 2017/18 n'avait pas été estimé.

- ✓ 15% d'intervention des enseignants chercheurs
- ✓ 31% d'intervention de personnels du 2<sup>nd</sup> degré de l'Éducation Nationale



# Analyse du statuts des enseignants dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré» - UF8 « Enseignements Professionnels et Technologiques»

## Mention "2nd degré" - Unité de Formation "Enseignement Professionnel et Technologique"

EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
16%	15,0%	35%	36,2%	43%*	20,9%	6%	11,8%	*	16,0%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagées.

- ✓ La rubrique « Vacataires » comprend des personnels de l'éducation nationale mais pas exclusivement. Le volume d'enseignement réalisé par des personnels de l'EN est supérieur à 30%. Celui des enseignants-chercheurs est de l'ordre de 15-16%



# Analyse du statuts des enseignants dans le master MEEF «2<sup>nd</sup> degré»

Mention "2nd degré"									
EC		Enseignants-Universités		Enseignants-EN payés Universités		PFA		Vacataires (divers)	
17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19	17/18	18/19
40%	37,1%	30%	29,6%	26%	17,0%	5%	10,0%	*	6,3%

\* : En 2017/18, les heures réalisées par des vacataires étaient intégrées à celles des temps partagées.

- ✓ Les données fournies cette année concernant les PFA en particulier sont plus précises même s'il y a encore une marge de progression : les heures réalisées par les PFA seront gérées par une application au niveau du rectorat qui permettra une validation en ligne des données des PFA par l'inspecteur référent et le responsable de parcours.
- ✓ La rubrique « Vacataires » n'est pas actuellement exploitable afin de connaître précisément le statut de l'intervenant. Une partie de ces vacataires sont des personnels de l'Éducation Nationale.
- ✓ Globalement au niveau de la mention, la répartition en EC. Enseignants Universités et Rectorat est satisfaisant : 37% d'EC, 30% d'enseignants de l'université, 17% des enseignants EN payés par l'université, 10% des PFA et 6% de vacataires sont certains sont personnels de l'Éducation Nationale. Par conséquent la part des enseignements réalisées par des personnels de l'EN se trouve dans l'intervalle 27%-33% sachant que certains enseignants personnels de l'université enseignaient très récemment en collège ou lycée.

## 4.1- Point sur les informations relatives à la réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement.

- ✓ Le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a annoncé le 16 janvier lors d'une rencontre avec la CPU, suite à une demande conjointe de la CPU et du réseau des INSPE qu'il accepte le traitement simultanément des maquettes de M1 et M2 pour la rentrée 2021 en laissant de la souplesse et la possibilité à ceux qui le souhaitent une mise en œuvre en septembre 2020.
- ✓ L'insistance pour la rentrée 2020 est la présence dans les formations d'un tiers au moins, de professionnels de terrain.
- ✓ Suite à cette annonce, un courriel officiel de la DGESIP devrait être envoyé afin de fixer le nouveau calendrier.
- ✓ L'inspection générale travaille à une explicitation des cadrages généraux des épreuves de concours pour chaque concours. Retour prévu début mars. Le réseau des INSPE devraient être consulté.
- ✓ Nous devons vraisemblablement présenter les maquettes des parcours des quatre mentions de master MEEF pour validation dans les conseils avant les vacances d'été.

## 4.1- Point sur les informations relatives à la réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement.

### **Quelles adaptations pour les maquettes de M1 pour la rentrée 2020?**

- ✓ Le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse souhaite que l'objectif de 33% d'heures enseignées par des enseignants en poste dans l'éducation nationale soit mise en place dès septembre 2020.
- ✓ De plus, il faut dès maintenant faire en sorte que les étudiants de M1 en 2020/21 ne réussissant pas le concours 2021 en M1 poursuivant en M2 en 2021/22 puissent parvenir à réussir leur année de M2 (comprenant le mémoire) et le concours de recrutement 2022.
- ✓ A cette fin, il sera demandé à chaque parcours de s'assurer que les étudiants seront en capacité en particulier de réaliser un mémoire de master en M2 ce qui suppose que pendant l'année de M1, ils aient une initiation à la recherche. Certains parcours la proposent déjà maintenant mais pas tous.
- ✓ Les équipes pédagogiques pourront proposer d'autres évolutions.
- ✓ Ce travail devra être réalisé dès maintenant.

## 4.1- Point sur les informations relatives à la réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement.

### **Quelles informations nouvelles concernant les concours?**

Pour l'instant aucun document officiel n'a été publié par le ministère. Certains documents de travail ont été présentés aux organisations syndicales, certains éléments correctifs ont été envisagés lors de rencontre entre le réseau des INSPE et les directions générales.

**Cadrage envisagés** (informations datant de début janvier, cadrage évoluant encore)

Coefficients 1/3 admissibilité et 2/3 pour admission

### **CRPE :**

**Écrit 1** : Français et Mathématiques (avec note éliminatoire de 5/20)

**Écrit 2** : Polyvalence avec sujet traitant de l'un de ces trois champs : Sciences et Technologies, HG et EMC, Arts

**Oral 1** : Conception et animation d'une séance d'enseignement en français et en mathématiques

**Oral 2** : EPS + une seconde épreuve orale d'entretien sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire. L'oral d'entretien doit permettre au candidat de faire valoir son parcours, mais aussi de valoriser ses travaux de recherche.

# CAPES

## 1 – Les épreuves d’admissibilité

- ✓ **Écrit 1** : visant à contrôler la maîtrise disciplinaire des candidats avec note éliminatoire à 5 minimum, mais dont le niveau pourrait être ajusté en fonction des disciplines ;
- ✓ **Écrit 2** : une seconde épreuve écrite plaçant le candidat en situation d’élaborer une séquence pédagogique à partir d’un sujet donné par le jury, afin d’évaluer sa capacité à exercer, dans une perspective pédagogique, une approche critique sur les sources disponibles. Il s’agit pour le candidat de concevoir, à partir de ressources documentaires en ligne, un plan détaillé de séquence assorti de commentaires pédagogiques destinés à identifier les éléments à transmettre, les compétences à construire, les obstacles potentiels des élèves à lever, notamment dans leur rapport à l’information, en justifiant des sources utilisées, de leur confrontation et de leur analyse critique. Le candidat dispose d’une tablette ou d’un ordinateur afin d’accéder à internet pour utiliser toute ressource qu’il juge pertinente.

## 2 – Les preuves orales d’admission, pour tous les concours :

- ✓ **Oral 1** : une première épreuve de conception et d’animation d’une séance d’enseignement ou l’exploitation d’un support permettant d’apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques.
- ✓ **Oral 2** : une seconde épreuve orale d’entretien sur la motivation du candidat et sa connaissance de l’environnement et des enjeux du service public de l’éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire. L’oral d’entretien doit permettre au candidat de faire valoir son parcours, mais aussi de valoriser ses travaux de recherche.

**CAPEPS et CAPLP et concours CPE : pas d’information via le ministère**

## 4.2- Recherche

### Budget “Recherche” en 2020 :

- ✓ 30 000 € sur la base du budget 2019 pour soutien de projets (voir projets sélectionnés par la commission recherche)
- ✓ 30 000 € sur la base du budget 2020 permettant d’organiser des réunions, des journées d’études,-et de soutenir des projets en lien avec le projet PIA 3



## 4.2.1- Evaluation dossier PIA 3 (signé par Marc Demeuse) et perspectives

**Plusieurs points positifs sont relevés par le comité de sélection :**

- ✓ une bonne analyse du contexte
- ✓ l'implication de l'enseignement professionnel
- ✓ l'intégration de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Agricole
- ✓ l'articulation recherche-terrain-formation.

**Par contre, le comité de sélection s'interroge sur l'implication des laboratoires de niveau très hétérogène :** si 160 chercheurs sont supposés intervenir dans le projet, l'examen de la liste des publications fait ressortir que seul un quart d'entre-eux a publié entre un et cinq articles dans une revue internationale à comité de lecture dans les cinq dernières années.

**Le cadre de référence des cinq axes de recherche s'avère très peu diversifié, en dehors de références nationales :** il ne tient pas compte de l'abondante littérature internationale dans les domaines abordés, par exemple sur la question des langues à l'école. Cela relativise l'impact que peut avoir le présent projet sur la diffusion des informations scientifiques entre les équipes et auprès des enseignants.

## 4.2.1- Evaluation dossier PIA 3 et perspectives

**L'implication de l'Université de Montpellier à Mayotte est citée dans le projet, mais est très peu précisée :** Si les évaluateurs apprécient la participation de l'académie de Mayotte dans le projet, ils s'interrogent sur l'implication réelle et effective de celle-ci, qui n'apparaît pas très argumentée dans la candidature. Au vu de la distance géographique avec le territoire mahorais et le peu d'information sur l'opérationnalisation de cette collaboration, le comité s'interroge sur la capacité à coordonner ces équipes.

Le projet présenté ne permet pas de répondre entièrement à la question de la qualité et de la coordination effective des équipes mobilisées, en particulier au sein de l'INSPE. **L'implication des établissements et des enseignants, et de la place accordée à la co-construction de la recherche dans ce projet a néanmoins été appréciée, comme l'interdisciplinarité des organismes porteurs du projet** (9 établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche).

**La pérennisation des moyens attribués de la plateforme informatique,** sa pertinence au regard de la multiplicité des plateformes en ligne existantes, de sa mise à jour et de son alimentation sur la durée du projet pose par contre question.

**Le schéma de gouvernance est clairement établi,** mais les effectifs élevés des différentes instances apparaissent comme un frein pour la régularité et l'efficacité de la coordination du projet.

## 4.2.1- Evaluation dossier PIA 3 et perspectives

**Le schéma de gouvernance est clairement établi**, mais les effectifs élevés des différentes instances apparaissent comme un frein pour la régularité et l'efficacité de la coordination du projet.

**Le focus sur l'enseignement professionnel est apprécié**, mais interroge sur les capacités à transposer dans les filières générales et technologiques.

L'ambition affichée de 40 % des enseignants impliqués dans le projet sur la durée semble irréaliste pour le comité de sélection.

**La demande budgétaire dans le cadre du PIA semble raisonnable en proportion, pour autant le montant sollicité est considérable.** Le comité de sélection note une incohérence entre le total PIA calculé et le montant initial demandé.

**Regrets** : ne pas avoir été auditionné pour répondre à ces commentaires

**Points positifs** : mobilisation forte de la communauté scientifique et du rectorat pour la préparation de ce projet

**Perspectives** : en collaboration avec le rectorat, réalisation de certains projets

## 4.2.2- Projets soutenus en 2020 suite à la réunion de la commission recherche de l'INSPE

Porteur	Equipe du porteur	Autres équipes locales impliquées	Autres équipes/universités impliquées	Titre du projet
Blanc Nathalie	EPSYLON CECE (UPVM)	Chrome (Unimes)		« L'art à l'école » : l'enseignement des arts plastiques du CP au CM2 comme levier pour améliorer l'engagement, l'épanouissement et la créativité des élèves.
Boutevin Christine	LIRDEF SPD (UM)	LIRDEF TFP (UM), CERIC (UPVM)	PTAC et CELLAM, Rennes 2 et EMA, Cergy Pontoise	Médialivres
Clément Gisèle	CEMM (UPVM)	RIRRA (UPVM)	CESR, Tour, Paris 8	Journées d'étude et de recherche - Recherche-crédation sur le phénomène des musiques anciennes au XXI <sup>e</sup> siècle considéré sous l'angle de la pensée complexe.
Chesnais Aurélie	LIRDEF SPD (UM)	LHUMAIN (UPVM)		le rôle du langage dans l'apprentissage en mathématiques et en physique
Cross David	LIRDEF SPD (UM)	LIRDEF, TFP (UM)	CRTT, Université Lyon 2 / CRTT, EFTS, Université Toulouse Jean Jaurès et ENSFEA, ICAR (CNRS, ENS-Lyon, Université Lyon 2)	Analyse des interactions enseignant-élèves lors du travail en groupe dans le cadre des enseignements scientifiques (Inter2EGrES)
Guedj Muriel	LIRDEF EPS (UM)	LIRDEF SPD (UM)	Université d'Avignon, Acté, Univ de Clermont, Theodile, Univ. Lille, ECP, Lyon 2, EFTS, UT2J, ICGM, CNRS, S2HEP, Lyon 1	Concevoir une éducation scientifique pour les citoyens du XXI <sup>e</sup> siècle, un chantier en partage pour les éducations formelle et non formelle

## 4.2.2- Projets soutenus en 2020 suite à la réunion de la commission recherche de l'INSPE

Porteur	Equipe du porteur	Autres équipes locales impliquées	Autres équipes/universités impliquées	Titre du projet
Leclercq Virginie	EPSYLON CECE (UPVM3)	EPSYLON EVOLVE (UPVM3)		Impact de l'écriture en syllabique chez des élèves du primaire présentant des difficultés de lecture. Le rôle de l'attention visuo-spatiale.
Maleyrot Eric	LIRDEF, TFP (UM)	LIRDEF, SPD et EPS (UM), LHUMAIN (UPVM3)		Interprofessionnalités et partenariats : quelles nouvelles pratiques dans la formation ? (INTERPROPART)
Marquié Dubié Hélène et Bazille Sandrine	LIRDEF SPD et TFP (UM)	LIRDEF SPD et TFP (UM)	Universita' degli Studi di Firenze (Italie) et Université de Vic (Espagne)	DEXFEM (Dispositif expérimental de Formation des Enseignants de l'Ecole Maternelle)
Wozniak Floriane	LIRDEF SPD (UM)	DEMA (UM)		TOP-C2, les techniques opératoires au cycle 2
Yvain-Prébiski Sonia et Modeste Simon	DEMA (UM)	LHUMAIN (UPVM3), LIRMM (UM)		ReCoNuE – Résolution Collaborative de problèmes, collaborations Numériques des Enseignants
Wagnon, Sylvain	LIRDEF EPS (UM)	ART-DEV (UPVD)		Les pédagogies alternatives, analyse et perspectives d'une phénomène éducatif émergent



# Calendrier relatif à la désignation de la personnalité désignée à titre personnel au conseil de l'INSPE

